



# RÉPONSE DU COMITÉ DIRECTEUR À L'ÉVALUATION DÉCENNALE DU PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

## Commentaires généraux

Le Programme des chaires de recherche du Canada<sup>1</sup> est fier de souligner que l'évaluation décennale du Programme des chaires de recherche du Canada a révélé que celui-ci est pertinent, réussi et bien mis en œuvre. Selon le rapport, le Programme répond à un besoin. De plus, le rapport souligne que la responsabilité de la réussite du Programme est partagée entre le Programme et les établissements d'enseignement participants. Le rapport émet sept recommandations, soigneusement passées en revue par le Comité directeur, qui sont résumées ci-dessous.

Le Programme des chaires de recherche du Canada est l'un des prestigieux programmes soutenant le développement et la recherche au Canada. Selon le Comité directeur, après 10 ans, et étant donné le contexte mouvant de la recherche et du développement, il faudrait étudier le près le Programme et surtout explorer des façons d'en améliorer l'impact pour qu'il contribue encore plus à la vitalité du système d'innovation dans son ensemble à long terme.

Durant plusieurs mois à venir, la gestion du Programme invitera les établissements d'enseignement, à titre de partenaires à la prestation de programmes, à déterminer les améliorations potentielles au Programme qui en optimiseraient l'impact. Dans le cadre de cette analyse, la gestion du Programme explorera les mécanismes permettant de répondre à certaines des recommandations de l'évaluation, dont il est question ci-dessous.

Le Comité directeur souhaite saisir l'occasion de remercier les établissements d'enseignement et les titulaires de chaire pour leur collaboration dévouée durant les dix premières années du Programme des chaires de recherche du Canada. Le comité se réjouit de ce partenariat alors que le Programme continue à aller de l'avant.

## Recommandation 1

Réviser ou indexer les montants des bourses du Programme afin de s'assurer que le Programme continue d'atteindre ses objectifs en matière d'attrait et de maintien en poste d'excellents chercheurs, et qu'il améliore la capacité des universités de produire et de mettre en application de nouvelles connaissances.

### *Réponse de la gestion*

Le Comité directeur est fier de souligner que plusieurs constatations de l'évaluation indiquent que le financement offert dans le cadre du Programme, tout comme le statut et le prestige associés au titre de titulaire de chaire de recherche du Canada, contribuent à attirer et à garder des chercheurs de pointes (constatations 7 et 8) et à la capacité des établissements d'enseignement et des titulaires de chaire de recueillir des fonds de recherche additionnels (constatations 12 et 16). Le Comité directeur est également fier de constater que la plupart des universités contribuent au succès des titulaires de chaire de recherche du Canada en complétant le financement offert dans le cadre du concours par

---

1. Le Comité directeur est composé des présidents des trois organismes subventionnaires fédéraux (le Conseil de recherche en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et les Instituts de recherche en santé du Canada), du président de la Fondation canadienne pour l'innovation, et des sous-ministres d'Industrie Canada et de Santé Canada (ou leur délégué).

leur propre soutien aux titulaires de chaire de recherche du Canada, soit au moyen de fonds additionnels ou de divers types de soutien en nature (constatation 43).

Le rapport d'évaluation démontre qu' à l'heure actuelle, le Programme fonctionne bien et qu'il atteint ses objectifs. Le Comité directeur reconnaît que la valeur des subventions n'a pas changé depuis 2000 (constatation 37). Le comité croit qu'une révision de la valeur des subventions reflétant l'inflation, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire actuelle, n'est pas dans l'intérêt fondamental des établissements d'enseignement et des titulaires de chaire active, car elle entraînerait une diminution du nombre des chaires non attribuées.

Toutefois, le Comité directeur reconnaît que, étant donné que la valeur des subventions n'a pas changé depuis 2000, les universités ont alloué aux titulaires de chaire de recherche du Canada de plus en plus de financement pour leurs salaires (constatation 37). En conséquence, moins de fonds ont pu être alloués aux activités de recherche. Le comité reconnaît que cet état de fait peut créer des défis pour les chercheurs, surtout les chercheurs en milieu de carrière et les chercheurs recrutés à l'étranger, qui n'ont pas toujours l'expérience de l'obtention du financement supplémentaire pour établir leur programme de recherche. En collaboration avec les établissements d'enseignement, le Programme des chaires de recherche du Canada continuera à vérifier l'impact de la valeur des subventions sur le succès du Programme.

## **Recommandation 2**

Répondre aux risques et aux besoins à court et à long terme liés à la transition et au maintien en poste des titulaires de chaire de niveau 2 au terme de leur deuxième mandat.

### ***Réponse de la gestion***

Le Comité directeur est fier du fait que l'évaluation démontre que le système à deux niveaux est efficace et approprié pour renforcer la capacité à long terme. Les constatations révèlent toutefois qu'il existe une perception de la communauté des chercheurs selon laquelle les différentes durées et les différentes politiques de renouvellement des deux niveaux entraînent des difficultés à faire la transition entre les deux niveaux. Récemment, on se préoccupe de plus en plus du système à deux niveaux étant donné que les premières cohortes de titulaires de chaire de niveau 2 arrivent à la fin de leur second mandat.

Le Comité directeur souhaite préciser que les titulaires de chaire de niveau 2 ne sont pas destinés à devenir des titulaires de chaire de niveau 1. L'intention des chaires de niveau 2 est d'offrir aux chercheurs émergents le soutien qui donnera le coup d'envoi à leur carrière. À cet égard, les preuves indiquent que le système à deux niveaux, avec ses modalités de durée et ses politiques de renouvellement, atteint ses objectifs. Le Comité directeur souhaite souligner qu'il est du ressort des universités d'avoir un plan de succession pour leurs titulaires de chaire de niveau 2.

Étant donné que la majorité des chaires de niveau 2 actuelles atteindront la fin de leur deuxième mandat dans les années à venir, la gestion du Programme travaillera avec les établissements d'enseignement pour vérifier le cheminement de carrière des chaires de niveau 2 après leur second mandat afin de mieux comprendre l'impact du système à deux niveaux sur l'attraction et la rétention des chercheurs émergents.

## **Recommandation 3**

Offrir les moyens d'assurer que les titulaires de chaire déjà en place achèvent leur mandat, même si leur université perd la chaire lors du processus de redistribution.

### ***Réponse de la gestion***

L'attribution bisannuelle des chaires est partie intégrante du Programme des chaires de recherche du Canada. Il s'agit d'un processus d'attribution dynamique qui reconnaît les changements dans le succès de la recherche dans les établissements d'enseignement, qui est reflété par la part de financement fédéral accordée à chacun d'eux. Le Comité directeur reconnaît que la réattribution des chaires tous les deux ans peut perturber les universités qui perdent des chaires et rendre la planification à long terme plus difficile. Toutefois, le financement fédéral de la recherche octroyé par les organismes subventionnaires est d'ordre public, ce qui permet aux universités de vérifier leur rendement en ce qui a trait à l'obtention de financement. Ne pas le faire entraînerait des interruptions qui pourraient nuire à la réputation du système de recherche canadien.

Au cours des dernières années, le Programme a mis en œuvre des mesures (p. ex. la marge de flexibilité — un mode de financement à suppression progressive des chaires perdues durant le processus d'attribution — et permettre aux titulaires de chaire de garder leur titre jusqu'à la fin de leur mandat) pour minimiser l'impact du processus d'attribution bisannuel. La gestion du Programme travaillera avec les établissements d'enseignement pour explorer les mécanismes supplémentaires afin de minimiser les interruptions causées par la perte des chaires d'un établissement d'enseignement.

### **Recommandation 4**

Réexaminer la formule de répartition afin d'augmenter progressivement la proportion de chaires dans le domaine des sciences humaines.

### ***Réponse de la gestion***

Le Comité directeur reconnaît que l'attribution des chaires de recherche du Canada à diverses disciplines au moyen des mandats des trois organismes subventionnaires crée de l'insatisfaction dans certains secteurs.

La décision de modifier l'attribution des chaires conformément au mandat de l'organisme est une décision politique prise par le Cabinet. En conséquence, tout changement à l'attribution nécessiterait l'aval du Cabinet.

### **Recommandation 5**

Offrir conseils et orientation aux universités au sujet des pratiques exemplaires relatives à la mise en œuvre du Programme, et établir un mécanisme officiel, accessible et ouvert dans le but de faciliter les interactions entre les titulaires de chaire et le Programme ou leur université, dans les cas où la bourse ne semble pas être gérée adéquatement (y compris durant le processus de nomination et de renouvellement et l'administration des fonds après l'octroi).

### ***Réponse de la gestion***

Selon le rapport d'évaluation, il semble que dans un petit nombre de cas, le plein potentiel du Programme n'a pas été réalisé parce que le titulaire de chaire n'a pas reçu le soutien en temps opportun et que les titulaires de chaire ont des recours limités dans les cas où ils perçoivent que l'entente initiale avec l'établissement n'a pas été respectée.

Le Comité directeur comprend la justification de la recommandation 5, mais ne croit pas qu'il incombe à la gestion du programme d'intervenir dans la relation employeur-employé qui existe entre les universités et les titulaires de chaire. Le comité respecte l'autonomie des universités et cherche à améliorer la relation entre le Programme et les établissements d'enseignement afin d'assurer le succès du Programme. Dans ce contexte, la gestion du Programme devra, en partenariat avec les

établissements d'enseignement, explorer les mécanismes permettant d'augmenter la vérification du progrès des chaires, pour résoudre rapidement toutes préoccupations et s'assurer que le Programme atteint ses objectifs.

## **Recommandation 6**

Exiger que les universités soient plus transparentes en ce qui concerne leur processus de sélection et de renouvellement afin d'augmenter la réussite des titulaires de chaire et aussi de minimiser les effets indésirables chez les professeurs qui ne sont pas liés au Programme.

### ***Réponse de la gestion***

Le Programme des chaires de recherche du Canada comporte des mesures en place pour promouvoir la transparence et s'assurer que les pratiques d'embauche au sein des universités sont appliquées aux processus de recrutement et de nomination des titulaires de chaire de recherche du Canada. Par exemple, le Programme exige que pour chaque nomination à une chaire de recherche du Canada, un administrateur principal de l'université atteste le processus de recrutement et de nomination a été juste, ouverte et transparent.

Le Comité directeur reconnaît que le manque de transparence dans le processus de nomination, réel ou perçu, peut générer des inquiétudes, comme les constatations de l'évaluation le signalent. La gestion du Programme encourage les universités à rendre publiques les politiques qui guident les décisions concernant les questions de sélection des candidats aux chaires de recherche du Canada, les trousseaux qui sont offerts aux titulaires de chaire, et le renouvellement des chaires de recherche du Canada. La gestion du Programme explorera également, en collaboration avec les universités, les moyens d'encourager tous les établissements d'enseignement à être plus transparents dans leur attribution des chaires de recherche du Canada aux facultés et aux départements.

## **Recommandation 7**

S'assurer que tous les titulaires reçoivent un appui interorganismes adéquat et dans des délais raisonnables pour leur programme de recherche.

### ***Réponse de la gestion***

Le Comité directeur croit que, pour que le Programme des chaires de recherche du Canada continue à obtenir du succès, la gestion du programme doit travailler en partenariat avec les établissements d'enseignement afin de permettre aux titulaires de chaire d'accéder à des niveaux de soutien (comme l'infrastructure, le soutien administratif et le financement appuyant les activités de recherche) pour favoriser leurs succès. Plusieurs universités ont employé des pratiques exemplaires pour assurer la réussite de leurs titulaires de chaire. Le Comité directeur encourage tous les établissements d'enseignement à prendre ces considérations en compte au moment du recrutement d'un titulaire de chaire, et pour vérifier le soutien offert durant le mandat du titulaire.

De plus, la gestion du Programme cherchera des moyens d'aider les titulaires et les établissements d'enseignement à cet égard. Premièrement, la gestion du Programme travaillera avec les universités pour s'assurer que les titulaires de chaire ont l'information dont ils ont besoin concernant les sources de financement disponibles et les échéanciers, etc.

En partenariat avec les universités, la gestion du Programme explorera plus avant les raisons pour lesquelles certains titulaires de chaire n'ont pas accès au soutien pour permettre les activités prévues dans leur programme de recherche proposé et mentionneront tout problème structurel lié à la conception du Programme ainsi que les mécanismes possibles du Programme qui pourraient y remédier.